

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-3220

présenté par
M. Kamardine, M. Gosselin, M. Le Fur et M. Pradié

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	5 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de développer l'insertion professionnelle outremer, notamment à Mayotte, il est proposé de flécher 5 000 000€ supplémentaires vers l'action 2 "Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle" des crédits du programme 138 "Emploi outre-mer". Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 1 "Logement" au sein du programme 123 "Conditions de vie outre-mer". A Mayotte, par exemple, le soutien renforcé à la formation

professionnelle faciliterait l'accès à l'emploi, ainsi que le développement entrepreneurial d'une jeunesse fortement touchée par le chômage, ce qui réduirait, par conséquence, les besoins de construction de logements sociaux.